

Même les pêcheurs !

"Nous condamnons avec force le projet d'exploitation des gaz de schiste en Ardèche méridionale ; et je m'exprime ici en tant que représentant des 25 000 pêcheurs que compte le département", ainsi s'exprime Bernard de Chanaleilles, pour la Fédération de Pêche 07. Selon lui l'Ardèche est attractive pour la pêche, elle est reconnue pour la qualité de son patrimoine halieutique.

Il est évident dit-il encore "que

les conséquences iront à l'encontre des intérêts de la pêche et au delà, des intérêts de l'ensemble des citoyens et des générations futures."

C'est sur la base de ces considérations que la fédération oppose un « non » ferme à l'exploitation des gaz de schiste. La fédération a rejoint officiellement le collectif -contre l'exploitation du gaz de schiste en Ardèche- et appelle les pêcheurs à faire de même.

Vigilant, mobilisé et contre

Le député Jean-Claude FLORY indique être intervenu auprès du Ministre de l'Ecologie pour soutenir la création d'une mission interministérielle sur les gaz de schiste. Cette mission d'inspection venant d'être lancée officiellement, le député ardéchois a saisi l'occasion pour écrire aux deux responsables nationaux de la mission : Christian Leyrit, Vice-Président du Conseil général de l'environnement et Pascal Faure, Vice-Président du Conseil général de l'industrie et de l'énergie.

Le député renouvelle dans son opposition au projet d'exploration de gaz de schiste car, "le manque de garanties environnementales apportées à ce stade du dossier, mais aussi l'incompatibilité avec le projet de terri-



Jean-Claude Flory

toire porté par de nombreux acteurs localement expliquent le rejet sur le terrain". L'élu dit rester particulièrement vigilant et mobilisé sur ce dossier.

La mission d'inspection demandée par Nathalie Kosciusko-Morizet et Eric Besson

Suite au tollé provoqué par le manque de transparence concernant le lancement de l'exploration des gaz de schiste, le gouvernement a tenté de rassurer suite à la question du député Pascal Terrasse le 26 janvier dernier. Nathalie Kosciusko-Morizet a précisé : "Vous pouvez compter sur ma vigilance pour que nous ne voyions pas en France le type de paysage désolé auquel une exploitation sans retenue et sans contrainte environnementale a conduit les Etats-Unis". A la veille de sa venue dans la Drôme jeudi 3 février, la ministre de l'écologie a confirmé son engagement avec l'annonce d'une mission d'inspection pour faire le point en France sur les risques environnementaux et sanitaires. L'arbitrage de Matignon sera ensuite demandé.

Co-signée avec le ministre de l'énergie Eric Besson, cette mission confiée conjointement au conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies et au conseil général de l'environnement et du développement durable, vise à éclairer le gouvern-

ment "sur les enjeux du développement potentiel de ces éventuelles ressources, sur l'encadrement environnemental approprié à cet éventuel développement et sur les actions prioritaires à conduire." La lettre de mission précise : "... Si d'éventuels travaux d'exploitation étaient envisagés, ils seraient soumis à une double enquête publique, d'une part pour la concession, d'autre part pour l'ouverture des travaux. Les dossiers comprennent notamment la preuve des capacités techniques et financières du demandeur, une étude d'impact environnemental, un document indiquant les incidences des travaux sur la ressource en eau, une étude de sécurité et de santé et une étude de danger."

Pour anticiper les demandes de permis d'exploitation, la lettre de mission stipule que les questions suivantes devront être approfondies :

- le potentiel de développement de ces hydrocarbures dans le monde, en Europe et en France, ainsi que les opportunités économiques et les enjeux géopoliti-

tiques associés.

- une revue comparative des technologies d'exploitation et de raccordement au réseau d'éventuels gisements : leur efficacité, leur maîtrise par l'industrie française et européenne, leurs impacts, leur coût et leurs perspectives d'évolution. Les meilleures techniques disponibles seront déterminées.

- une revue des enjeux sociétaux et environnementaux, au plan national et local, avec les impacts paysager, géologique, et géotechnique, sur la ressource en eau et les émissions de gaz à effet de serre.

- le cadre légal, fiscal et réglementaire applicable, l'organisation et les moyens de l'administration en charge des instructions et les ajustements éventuels nécessaires.

Les inspecteurs pourront rencontrer les titulaires des permis d'exploration. Les deux ministres ont demandé un rapport d'étape pour le 15 avril 2011 et le rapport final avant le 31 mai 2011.

Les prochaines réunions publiques

07/02 - 20h30 Villeneuve de Berg (Salle omnisports) / 15/02 - 20h Valvignières / 18/02 - 20h - Chambonas / 04/03 - 20 h Payzac

Les dangers

Les principaux dangers, selon le collectif Les cours d'eau, mais aussi les nappes phréatiques, peuvent être pollués car le calcaire n'est pas étanche. Les produits d'extraction ajoutés à l'eau sont mal connus. Les 15 à 20000 mètres cubes nécessaires pour chaque puits vont nécessiter de nombreuses rotations de camions. Les forages pourraient être nombreux

Stop au gaz de schiste !



Samedi sur le marché de Privas, le collectif des Ardéchois contre l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste tenait un stand sur le marché. Ce refus repose sur les éléments suivants : absence d'information, conséquences environnementales désastreuses, ravages en termes socio économiques et atteintes irréversibles à la santé.

Ardèche, Drôme, Gard et Hérault : quatre départements s'allient

Pascal Terrasse, Didier Guillaume, Damien Alary et André Vezinhet, respectivement présidents des conseils généraux de l'Ardèche, la Drôme, le Gard et l'Hérault ont décidé de s'allier pour se faire entendre.

Ils précisent dans une déclaration commune :

"L'inquiétude de citoyens et des élus de notre territoire est très forte. L'exploration du sous-sol puis l'exploitation industrielle du gaz de schiste sur nos territoires pourraient avoir des conséquences économiques et environnementales dramatiques. Nous avons donc décidé d'unir nos forces afin de nous faire entendre et dénoncer la méthode du gouvernement qui a délivré des permis d'exploration sans aucune concertation. Les principes fondamentaux du Grenelle de l'environnement et de la charte constitutionnelle de l'environnement sont remis en cause et le principe de précaution bafoué. A l'opacité bénéficiant aux multinationales de l'énergie, nous opposons une exigence de transparence. L'Etat ne peut s'affranchir d'études d'impacts et d'enquêtes publiques avant d'autoriser de grands groupes à explorer le sous-sol français quand il est d'habitude si prompt à faire res-

pecter le droit lorsqu'il s'agit de projets de particuliers ou de collectivités locales.

Nous avons la conviction que ce qui est rentable pour des multinationales ne l'est pas toujours pour la planète et ceux qui y vivent, qui plus est dans des départements agricoles, touristiques et préservés!

Nous prenons acte de l'annonce par Mme Kosciusko-Morizet de la suspension des travaux d'exploration de gaz de schiste dans l'attente d'un rapport confié à son administration. Il s'agit d'une première avancée par rapport à la réponse apportée à Pascal Terrasse, le 26 janvier 2011. Cependant, nous restons vigilants et déterminés. Dans les prochaines semaines, nos 4 Départements coopé-

ront et proposeront à leurs assemblées respectives de mutualiser les actions suivantes :

- recours à une assistance juridique commune destinée à étudier les procédures juridiques à engager (loi sur l'eau, charte constitutionnelle de l'environnement, droit européen, conventions internationales...).

- saisine de la Commission nationale du débat public afin que soit organisé un vrai débat indépendant et transparent sur l'opportunité de l'exploitation des gaz de schiste en France.

- proposition de révision du code minier afin de renforcer la protection des populations résidentes et des propriétaires, ainsi que la prise en compte des enjeux environnementaux."

Réaction de Jean-Jacques Queyranne

Le président de la région Rhône-Alpes réagit à l'annonce de la mission d'inspection : "C'est une première décision qui va dans le bon sens et qui a été obtenue grâce à la très forte mobilisation des élus et des citoyens. Elle est conforme à la délibération que la Région Rhône-Alpes avait votée en octobre dernier. Mais il faut aller plus loin ! Cette mission ne doit pas seulement être une simple démarche administrative. Elle doit au contraire faire toute la lumière sur les risques encourus pour l'environnement si des autorisations d'exploitation devaient être accordées. Je souhaite que cette mission se déroule dans la plus grande concertation avec les élus et les citoyens. On se souvient que les arrêtés du 1er mars 2010 ont été signés en catimini, sans aucune concertation."